



ÉDUCATION

Je veux une école de l'excellence pour tous. L'éducation est une priorité pour remettre la France debout. Notre école est la condition de l'unité nationale et républicaine. Elle doit s'attacher en premier lieu à transmettre les savoirs fondamentaux : le français, les mathématiques et l'histoire-géographie doivent constituer un socle de connaissances pour tous. Donner aux jeunes Français une culture commune est une nécessité pour restaurer un lien social solide et refonder un réel sentiment d'appartenance au pays.

A partir de ce socle, l'éducation vise aussi une ouverture au monde, une insertion dans la société du numérique et une préparation aux différents métiers, pour offrir à la jeunesse les armes pour affronter demain. Elle est le premier levier d'action contre le chômage de masse dans notre pays, et tout particulièrement celui des jeunes. Améliorer l'orientation des jeunes et revaloriser l'enseignement professionnel et l'apprentissage permettront de ne laisser personne au bord du chemin.

De tels objectifs ne sont atteignables que si l'on restaure l'autorité nécessaire et la reconnaissance sociale du métier d'enseignant. Loin du carcan bureaucratique actuel, leur mission doit se déployer en accroissant l'autonomie des différents acteurs et en donnant les outils d'une confiance renouvelée avec les familles. Plutôt que favoriser le nivellement par le bas comme la gauche l'a fait depuis cinq ans, il est temps de tirer le système vers le haut.

Établir des programmes garantissant l'apprentissage des fondamentaux pour l'ensemble des élèves

- Restituer à l'école maternelle son rôle de préparation à l'apprentissage de la lecture en lui donnant comme priorité l'acquisition du vocabulaire.
- Commencer la scolarité obligatoire à cinq ans de sorte que l'apprentissage de la lecture, avec des méthodes efficaces, débute plus tôt, et concentrer l'enseignement élémentaire sur le socle de connaissances (lecture, calcul, écriture, grandes dates et grands personnages de l'histoire de la Nation, géographie de la France).
- Laisser les collectivités territoriales décider de l'organisation du temps scolaire à l'école primaire. A ce titre, elles pourront revenir sur la réforme des rythmes scolaires et favoriser un temps pour les devoirs après la classe.
- Abroger la réforme du collège et revoir les programmes en les structurant autour de deux volets pédagogiques : 1. approfondissement des fondamentaux (français et mathématiques, sciences et histoire-géographie); 2. éducation physique et sportive et ouverture au monde (langues, éducation civique, numérique, enseignements artistiques, découverte professionnelle).
- Réécrire les programmes d'histoire et de français du collège sous l'autorité d'académiciens, autoriser la création de classes bilingues et de sections européennes dans toutes les académies, conforter l'enseignement de l'allemand et rétablir les enseignements de latin et de grec.
- Recentrer l'enseignement de technologie autour de la culture numérique et de l'apprentissage de la programmation informatique, de l'algorithmique et des usages numériques.

- Revaloriser le baccalauréat en réduisant à 4 le nombre d'épreuves et en renforçant les exigences de chacune d'entre elles pour permettre la réussite dans l'enseignement supérieur : une épreuve de français en première et trois épreuves en terminale choisies parmi les matières dominantes de la série. Les disciplines ne faisant pas l'objet d'épreuve seront notées dans le cadre du contrôle continu. En outre, les examens du baccalauréat seront programmés début juillet pour rendre chaque année aux élèves un mois de temps d'enseignement auquel ils ont droit.

Revaloriser l'enseignement professionnel et faire de l'apprentissage une priorité

- Faire de l'enseignement professionnel une vraie voie d'excellence confiée aux régions. Conserver le caractère national des diplômes mais autoriser les régions à faire des adaptations en fonction des besoins locaux.
- Engager une mobilisation nationale des parents, des entreprises, des professeurs, des conseillers d'orientation et des régions pour revaloriser et développer l'apprentissage dès l'âge de 15 ans.

Réaffirmer le sens de l'effort et le respect de l'autorité

- Instituer une tenue vestimentaire spécifique à l'établissement pour les élèves de l'école et du collège.
- Instaurer une évaluation du comportement de l'élève au collège afin de prendre en compte l'assiduité en classe, le respect des règles de l'établissement, le respect des autres et d'abord des professeurs et éducateurs, la politesse, l'attention aux élèves malades ou handicapés, la prise de responsabilité.

Débureaucratiser l'Éducation nationale

- Supprimer le Conseil supérieur des programmes dont les choix et le langage jargonnant ne contribuent pas au redressement de notre système éducatif.
- Réduire drastiquement le nombre des circulaires et instructions ministérielles et académiques.

Encourager l'autonomie des écoles, des collèges et des lycées, dans un cadre national

- Maintenir la responsabilité de l'Etat pour la définition des principes, des programmes et du niveau exigé des professeurs, pour l'organisation des examens nationaux et le contrôle du respect des règles de la République.
- Laisser chaque établissement choisir son dispositif d'accompagnement des élèves (programmes d'aides, travaux interdisciplinaires). Donner des outils d'autoévaluation et évaluer régulièrement les établissements.
- Confier progressivement aux chefs d'établissement du second degré la possibilité de recruter les professeurs et personnels de l'établissement.
- Accroître l'offre éducative dans les zones de revitalisation rurale et les zones urbaines sensibles en soutenant la création d'établissements publics ou privés innovants.

Renforcer la formation, la rémunération et la présence des enseignants dans l'établissement

- Mettre au premier rang des objectifs des services académiques la définition et la mise en œuvre d'une véritable politique de ressources humaines et assurer aux professeurs le soutien de leur hiérarchie tant dans leur mission d'enseignement que dans celle d'encadrement des élèves.
- Revaloriser les traitements des enseignants, en maîtrisant les effectifs et en développant une part « mérite » dans la rémunération, et accroître les possibilités de promotion accélérée pour les professeurs enseignant une seconde discipline ou leur discipline en langue étrangère ou acceptant d'enseigner dans des établissements difficiles.

- Augmenter progressivement le temps de présence des enseignants du second degré dans l'établissement afin de rendre effectif l'accompagnement personnalisé sans changer le nombre d'heures de cours devant élèves.

Redonner aux parents confiance dans l'école

- Protéger la liberté des parents de choisir d'inscrire leurs enfants dans l'enseignement public ou dans l'enseignement privé.
- Renforcer le dialogue parents-professeurs sur le suivi des résultats des élèves, le calendrier des contrôles en classe ainsi que les sorties scolaires. Généraliser les outils numériques de partage d'information entre les élèves, les parents et les enseignants (espace numérique de travail). Présenter les résultats de toute évaluation de l'établissement aux parents.
- Assurer à tous les élèves en situation de handicap les conditions de travail et d'apprentissage adaptées dans le premier degré, puis tout au long de leur scolarité.